

Quand les parents se méfient de l'école

En Communauté française, 900 enfants ont classe à la maison. L'inspection les tient à l'œil et vérifie régulièrement leur niveau.

Ils ne vont pas à l'école. Et ils ont cours quand même. Mais chez eux. En Communauté française, ils sont environ 900 enfants à être « scolarisés » à la maison par le(s) parent(s). C'est l'EAD (enseignement à domicile). C'est permis. Mais contrôlé.

Des parents ne peuvent pas laisser leur(s) enfant(s) à la maison et leur offrir un enseignement vaille que vaille pour découvrir dix ans plus tard que l'élève a perdu les pédales sur le plan scolaire.

D'abord, pour entrer dans le système de l'EAD, il faut se signaler au ministère.

Ensuite, l'enfant doit passer les tests externes auxquels sont soumis l'ensemble des élèves. Ils doivent passer le CEB (6^e primaire) quand ils ont 12 ans, le CE1D (2^e secondaire) quand ils ont 14 ans et le CE2D (4^e secondaire) quand ils ont 16 ans.

Enfin, l'inspection organise des contrôles réguliers du niveau scolaire – quand l'enfant a 8 ans, 10 ans et en cas d'échec au CEB. Ceci, c'est le minimum. L'inspection peut effectuer des contrôles sporadiques, quand elle le souhaite – dans certains cas, le contrôle peut être annuel.

Lors de ces contrôles, l'inspection vérifie si l'élève a atteint le ni-

veau fixé, pour son âge, par les « socles de compétence » (le programme, pour parler clair). On s'assure aussi que l'enseignement dispensé respecte les valeurs évoquées dans le Décret missions, la Constitution ou la Convention des droits de l'homme.

Si le test de l'inspection est négatif, un second test est organisé dans un délai de 2 à 6 mois. Et si le second test est négatif, l'inspection peut obliger l'élève à retourner à l'école, pour y suivre une année scolaire complète au moins.

Durant l'année 2015-2016, 76 élèves ont été contraints d'aller/retourner à l'école parce que l'inspection avait détecté une défaillance sur le plan scolaire.

A propos de l'enseignement à domicile court un méchant petit bruit selon lequel il serait en plein essor. Message en creux : l'école va si mal que de plus en plus de parents préfèrent garder l'enfant à la maison. On parle régulièrement d'un « boom. »

Vrai ? Faux ? La députée CDH Mathilde Vandorpe a voulu en avoir le cœur net. Elle a récemment interpellé Marie-Martine Schyns, la ministre centriste de l'Education, à ce sujet.

Un meilleur contrôle ministériel

Et ? Restons calmes. Certes, on est bien passé de 502 élèves en 2008 à 885 en 2013. Mais cette augmentation résulterait surtout d'un meilleur contrôle, par le ministère, de l'obligation scolaire – un paquet d'enfants, sortis des écrans radars, auraient été identifiés comme étant en fait en

EAD. Cette augmentation soulignerait aussi que les élèves qui sont scolarisés à la maison bénéficient d'un meilleur suivi par l'inspection. Pour le reste, le nombre est stable depuis un certain nombre d'années : 828 en 2014, 867 en 2015 et 909 en 2016. « *Il n'y a donc pas de croissance exponentielle des élèves qui relèvent de l'EAD* », a souligné la ministre de l'Éducation.

Des motivations diverses

Il reste à savoir pourquoi des parents souhaitent que leur enfant ne fréquente pas l'école. Au-

trefois, il était impossible de le savoir. En 2015, l'ancienne ministre de l'Éducation Joëlle Milquet a modifié la procédure. Quand les parents signalent au ministère qu'ils souhaitent que leur enfant soit en EAD, ils peuvent (ce n'est pas obligatoire) expliquer leurs motivations. *Le Soir* a pu se procurer ces données. Elles sont brutes, sans détail – le formulaire proposait de choisir entre divers items. Pour la rentrée de septembre 2016, 274 demandes n'ont pas été motivées.

Parmi celles qui ont été motivées, on a :

- 2 raisons religieuses ;
- 18 motifs artistiques ou sportifs ;
- 18 motifs liés au fait que les parents exercent une « profession itinérante » ;
- 34 invoquent un trouble de l'apprentissage ;
- 36 invoquent le fait que l'offre scolaire de la Communauté est

« insuffisante ou inadaptée » ;

- 48 évoquent un problème de « harcèlement/violence scolaire ou de phobie scolaire » ;
- 51 évoquent un motif médical ;
- 52 évoquent un « voyage itinérant » rendant la fréquentation régulière d'une école impossible ;
- 299 évoquent des « raisons pédagogiques » ;
- 89 ont coché la mention « autres », ne se retrouvant donc pas dans les items proposés.

L'immense majorité des enfants en EAD le sont donc parce que leurs parents se méfient de notre enseignement. Maintenant, relativisons tout cela. On compte 900 enfants en EAD. Cela reste dérisoire au regard des 805.000 élèves de maternelle, primaire et secondaire qui, tous les jours, se rendent à l'école. ■

PIERRE BOUILLON